

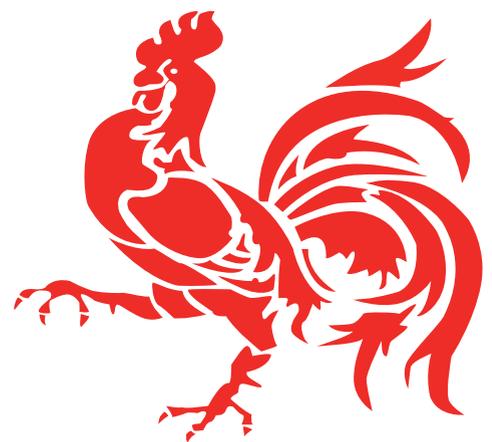
# DOSSIER SPÉCIAL

## Aspects redistributifs des services publics en Wallonie

Congrès de l'Internationale wallonne de la CGSP - Pont-à-Lesse les 30, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2012



**CGSP**  
WALLONNE



## SERVICES PUBLICS Un travail de reconquête

La dette publique, ou plus exactement sa réduction, est devenue la principale préoccupation de l'ensemble des dirigeants européens. Poussés dans le dos par le FMI, l'OCDE et la Banque mondiale, les recettes proposées sont toujours les mêmes : « il faut réduire les dépenses publiques ».

Jamais ils ne semblent s'interroger sur les origines de la crise, sur les causes réelles de l'endettement public, sur les motivations qui sous-tendent les chantages des agences de notations... Se faisant, ils font le jeu, consciemment ou non, de celles et ceux qui s'enrichissent en appauvrissant le monde du travail, en exploitant les ressources naturelles, en détricotant nos services publics et notre protection sociale.

La CGSP wallonne s'oppose à cette vision simpliste et entend passer à l'attaque en démontant systématiquement le discours ambiant et en prouvant que les alternatives existent.

**La présente étude** est le résultat d'un travail fructueux entre le monde syndical (CGSP wallonne, FAR) et le CIRIEC. Elle montre, au travers des quatre secteurs que sont l'éducation, le logement, la santé et les transports, que loin d'être inutiles, les dépenses publiques participent fortement à la réduction des inégalités. Cette étude est donc d'une importance capitale dans le combat que nous menons contre les politiques d'austérité.

Cependant, elle ne constitue qu'un élément parmi d'autres, car évoquer les dépenses publiques c'est aussi poser la question du financement des services publics. À cet égard, nous constatons que, depuis trente ans, les politiques fiscales ont privé l'État de moyens considérables au profit des couches les plus riches de la population, notamment avec la remise en cause de la progressivité de l'impôt. Voilà pourquoi, après avoir prouvé l'utilité des dépenses publiques, il nous faut revendiquer une autre fiscalité. Une fiscalité égalitaire et fortement progressive.

L'austérité n'est pas une fatalité, elle n'est pas naturelle. Bien au contraire, elle est au service d'une politique de droite voulant appauvrir la majorité de la population au seul profit du système financier.

La plus grande victoire du système capitaliste est d'avoir réussi à faire croire, à celles et ceux qu'il exploite, qu'il était naturel, qu'il n'y avait pas d'alternatives. La CGSP wallonne entend donc mettre tout en œuvre pour regagner la bataille idéologique parce que le premier acte de résistance est d'oser penser que le monde n'est pas tel qu'on voudrait nous faire croire qu'il est. Le premier acte de résistance et de faire preuve d'esprit critique et d'oser briser les chaînes de cette pensée dominante. Cette étude participe à ce travail de reconquête.

### SOMMAIRE

CONTEXTE	Le paradigme libéral contre l'efficacité des services publics	3
MÉTHODOLOGIE	Comment a été menée cette étude ?	5
BIBLIOGRAPHIE	D'autres études le disent aussi !	7
ÉTUDES	de cas	9

## **CONTEXTE** Le paradigme libéral contre l'efficacité des services publics

Depuis plus de 30 ans, les philosophies politiques néolibérales et les conséquences budgétaires des crises successives ont contribué à remettre en cause les fonctions socio-économiques des pouvoirs publics et l'intervention de l'État dans l'économie. Au départ des États-Unis et du Royaume-Uni, d'anciennes théories conservatrices ont été remises en avant (notamment par l'École de Chicago) avec l'objectif de limiter le rôle des autorités publiques à ce que l'on qualifie de « missions régaliennes » (justice, sécurité).

Dès le début des années quatre-vingts, cette pression croissante s'est manifestée, y compris en Belgique, en s'attaquant à la perception des impôts et/ou aux effectifs de la fonction publique jugés trop nombreux - et donc trop coûteux - par les libéraux et les lobbies patronaux. Assez de redistribution et de stabilisation, il s'agissait alors d'accorder davantage d'attention à la stimulation des forces économiques. À l'époque déjà, le monde patronal poussait la politique dans le sens d'un soutien massif à l'économie de l'offre, en s'appuyant sur des « recettes » ouvertement libérales articulées sur la privatisation des profits et la socialisation des pertes. Conséquence : au tout début des années 80, les investissements publics représentaient encore un peu plus de 4 % du PIB, contre à peine 2 % aujourd'hui.

La construction européenne, traité après traité, a eu raison de l'autonomie des États membres pour mener leur propre politique (sociale, économique, industrielle, environnementale). L'impact de la législation européenne sur ce que peut encore faire le secteur public est devenu considérable. Depuis l'Acte unique (1986), les services publics sont victimes d'un processus de libéralisation dévastateur en Europe qui conduit, presque systématiquement, à terme, à leur privatisation.

Selon le paradigme néolibéral, et sous prétexte de gains d'efficacité, la privatisation des services publics coûterait ainsi moins cher aux contribuables. La volonté actuelle des autorités européennes et des puissants investisseurs privés internationaux d'imposer un peu partout l'austérité – et donc une réduction drastique des dépenses publiques – est un exemple édifiant. Or, la vraie raison de cette pression en faveur de la privatisation de toujours plus de services publics est ailleurs : la volonté farouche du monde des affaires d'imposer leur marchandisation, en particulier ceux qui présentent des perspectives de profits importantes. Pour mieux s'en emparer.

À l'échelon européen, il convient dès lors de dénoncer avec force le fait que la notion de « services publics » soit transformée progressivement en « services d'intérêt - économique - général et/ou universel », comme le postule la directive Services (2006), et que ces notions fassent désormais partie intégrante du modèle marchand concurrentiel plutôt qu'une alternative à celui-ci.

Dans tous les cas, on ne peut que s'opposer à ces tentatives d'introduction des principes du marché et de la concurrence dans les modes d'organisation et de fonctionnement des services publics. Les critères d'intérêt général et de libre accès (c'est-à-dire la satisfaction des besoins collectifs, du plus grand nombre) doivent dès lors l'emporter, dans tous les cas, sur ces principes. Car, les services publics restent le meilleur rempart contre les inégalités. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si, depuis près d'un siècle, leur développement s'est accéléré à chaque fois que les pays industrialisés ont connu des crises majeures. Comme après le krach boursier de 1929 (via notamment les politiques du New Deal mises en œuvre aux USA par le président F. D. Roosevelt) ou au lendemain de la Seconde guerre mondiale (plan Marshall visant à soutenir la reconstruction de l'économie européenne ; naissance de la sécurité sociale pour protéger les travailleurs

contre les dérives et risques engendrés par les expressions violentes du système capitaliste). Dans chacune de ces situations de crises, ce sont les dépenses et les investissements publics qui ont permis de relancer et stabiliser l'économie.

Les professeurs Stiglitz (prix Nobel d'économie en 2001), Krugman (prix Nobel d'économie en 2008), Roubini, Fitoussi, ... ne sont certainement pas des crypto-marxistes. Pourtant tous défendent la thèse inverse de celle actuellement adoptée par la secte néolibérale : c'est, au contraire vers une meilleure répartition des richesses, vers plus d'investissements, notamment dans le secteur de l'enseignement et des services publics en général, vers une véritable politique de régulation et de réglementation des marchés, vers une lutte effective contre la spéculation financière... qu'il faut aller !

La crise économique et financière que nous connaissons actuellement a souvent été comparée à celle que connut le monde en 1929. L'histoire économique montre, de manière spectaculaire, que les recettes économiques néolibérales contribuent à tuer le malade, plutôt que le guérir.

Les services organisés ou soutenus par les pouvoirs publics ont prouvé au fil des décennies toute leur utilité lorsqu'il s'agit de garantir (ou renforcer) la cohésion sociale, l'égalité entre les citoyens et l'intégration. Bref, d'opérer une redistribution plus équitable des gains de productivité. Et ce, au moyen surtout d'une fiscalité juste et progressive touchant l'ensemble des revenus. Il n'y a donc aucune raison objective aujourd'hui pour les autorités européennes de continuer d'exiger plus longtemps des États membres l'austérité et la réduction drastique des interventions publiques. Car, comme en 1929 ou en 1945, tout semble indiquer qu'une sortie de la crise socio-économique et industrielle actuelle ne pourra se faire autrement qu'en opérant des réformes en profondeur des mécanismes de fonctionnement des marchés (notamment en limitant drastiquement la spéculation financière) et en mettant en œuvre des plans de relance impulsés et encadrés par les pouvoirs publics.

Pour toutes ces raisons au moins - et bien d'autres encore -, les services publics sont et doivent rester les piliers de l'État social et constituer ainsi un moyen privilégié, pour tous les citoyens - surtout les catégories les plus pauvres - d'exercer pleinement leurs droits sociaux fondamentaux : droit à l'éducation et à la formation, au logement, à l'énergie et à l'eau, aux soins de santé et aux structures d'accueil (enfants et personnes dépendantes), à la sécurité sociale en général, aux modes de communication et aux transports (besoins en mobilité), etc. Autant de droits qui, une fois qu'ils sont garantis aux citoyens, aux consommateurs, aux travailleurs, permettent aux entreprises marchandes d'en tirer profit également car, à l'instar des innombrables aides publiques accordées aux entreprises (pour créer plus d'emplois ou soutenir les investissements, la R&D, les exportations, etc.), ces prestations publiques fondamentales favorisent indéniablement les conditions de leur développement. Une réalité que beaucoup d'employeurs ont malheureusement souvent tendance à sous-estimer, voire à nier.

C'est dans ce cadre que s'inscrit cette étude menée par le CIRIEC, sous la supervision de la FAR et pour le compte de l'Interrégionale wallonne de la CGSP. Par l'analyse de quatre secteurs (soins de santé, logement social, transport public et éducation), nous démontrons scientifiquement l'impact redistributif des services publics. Cette étude universitaire prouve que des services publics de qualité renforcent, bel et bien, le revenu disponible de l'ensemble des travailleurs, accroissant ainsi leur pouvoir d'achat.

*Pour la Form'Action André Renard,  
Bernard Bolly (directeur) et Stéphane Balthazar (économiste).*

## MÉTHODOLOGIE Comment a été menée cette étude ?

La CGSP wallonne ne peut pas continuer à laisser dire que les services publics coûtent trop chers. Les chiffres avancés par les détracteurs du financement public de services collectifs ne font jamais étalage de l'apport réel de ces derniers à une société plus égalitaire. S'inspirant d'études réalisées en France, au Canada et en Grande-Bretagne (voir pages 7 et 8), la CGSP wallonne a décidé de fournir des chiffres indiscutables au débat. C'est pourquoi elle a commandé cette étude scientifique à la Form'action André Renard (FAR) qui s'est adjoint les compétences d'une équipe universitaire du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC). C'est donc une étude argumentée, réalisée par des économistes et produisant des chiffres vérifiables et concrets sur l'apport réel des services publics wallons aux revenus des ménages wallons.

### 1. Quel est l'objectif de cette étude ?

L'étude commandée par la CGSP wallonne vise à évaluer l'effet redistributif des transferts publics et sociaux en nature en Belgique et plus particulièrement en Région wallonne. Elle ne mesure donc pas directement les inégalités entre les ménages mais bien l'impact des services publics sur la distribution des revenus des ménages<sup>1</sup> wallons. Pour connaître la distribution des revenus en Wallonie, il faut se demander comment sont répartis les revenus entre les ménages wallons : combien perçoivent les plus pauvres par rapport à ce que touchent les plus riches ? On évalue la distribution des revenus en calculant le revenu disponible des ménages, c'est-à-dire le revenu dont disposent les ménages après déduction des impôts et des cotisations sociales et addition des transferts sociaux monétaires (prestations monétaires de la protection sociale, telles que allocations, indemnités...). Toutefois cette mesure est incomplète : elle ne prend pas en compte les transferts en nature exécutés par les pouvoirs publics, c'est-à-dire les services publics mis à la disposition des ménages quels que soient leurs revenus.

On recourt alors au revenu disponible ajusté – c'est-à-dire le revenu disponible augmenté de la valeur monétaire des transferts sociaux en nature – pour mesurer plus exactement et complètement le niveau de vie des ménages. Ces transferts sociaux en nature sont des prestations sociales financées collectivement qui sont versées en nature au bénéficiaire plutôt qu'en espèce afin que la prestation couvre bien un besoin spécifique. Les remboursements de soins de santé sont ainsi considérés comme des transferts en nature, de même que l'éducation, les transports publics et le logement social entre autres.

La comparaison entre le revenu disponible et le revenu disponible ajusté permet alors de répondre à cette question cruciale : les transferts publics et sociaux en nature que sont les services publics favorisent-ils une distribution plus égalitaire des revenus en Wallonie ?

Revenus primaires (du travail et du capital)
- impôts directs
- cotisations de sécurité sociale
+ transferts monétaires (dont prestations de sécurité sociale)
<b>= Revenu disponible</b>
Revenu disponible
+ valeur monétaire des transferts en nature reçus (fournis par les pouvoirs publics)
<b>= Revenu disponible ajusté</b>

<sup>1</sup> Un ménage est constitué de l'ensemble des occupants d'un même logement. C'est une référence classique d'analyse économique.

## 2. Comment a-t-on calculé cet effet redistributif ?

Pour analyser l'effet redistributif de la fourniture de services financés collectivement, l'étude mobilise deux approches méthodologiques.

La première est une approche dite « macro » parce qu'elle s'intéresse aux quantités globales régionales. Elle analyse la distribution des revenus après prise en compte de quatre transferts en nature spécifiques : les services publics de santé, éducation, logement social et transports publics<sup>2</sup>. Pour chaque secteur, la population wallonne est scindée en cinq parties égales correspondant à leurs revenus, on parle de quintiles : le premier quintile représente donc les 20 % des ménages les plus pauvres alors que le dernier quintile comprend quant à lui les 20 % des plus riches. On compare ensuite la part du revenu total calculée sur le revenu ajusté à celle calculée sur le revenu disponible ajusté pour chaque quintile (cf. tableau), ce qui permet de visualiser les effets redistributifs du secteur concerné.

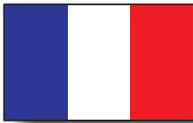
	Part du revenu total calculée sur base du revenu disponible des ménages (%)	Part du revenu total calculée sur base du revenu disponible ajusté (par rapport aux dépenses de santé) des ménages (%)
Quintile 1	8,8	10,3
Quintile 2	14,2	15,3
Quintile 3	18,4	18,8
Quintile 4	23,4	22,8
Quintile 5	35,2	32,8
Total	100	100

La seconde approche est dite « micro » parce qu'elle analyse le fonctionnement et les comportements des acteurs particuliers. La population wallonne a été regroupée en sept ménages-types différents pour lesquels on mesure la valeur monétaire des transferts en nature des services publics dont ils bénéficient. Ce sont donc des exemples emblématiques qui permettent de couvrir une diversité de situations sans toutefois couvrir tous les cas de figure. Les ménages-types ont été déterminés par les caractéristiques suivantes : revenu disponible, composition du ménage (présence d'enfants et donc du secteur éducatif), situation professionnelle du ménage, état de santé des membres du ménage, moyens de transports utilisés pour se déplacer, occupation d'un logement social (ou non). Quant aux montants pris en considération dans les calculs, ils proviennent de bases de données officielles (telles que INAMI et Service statistique de la Communauté française), d'enquêtes scientifiques commandées par des acteurs institutionnels (Institut scientifique de Santé publique, Mutuelle Solidaris) ou de publications officielles (Société wallonne du logement...).

<sup>2</sup> Ces quatre secteurs ont été choisis car ils sont facilement identifiables et leur impact redistributif est facilement quantifiable. En outre, les différentes études internationales traitant du même sujet ont également pris pour référence ces secteurs.

## BIBLIOGRAPHIE D'autres études le disent aussi !

***Cette étude s'inspire et renforce les analyses effectuées récemment dans différents pays sur la valeur redistributive des services publics.***



### **France, 2009**

En travaillant sur le revenu disponible brut ajusté et particulièrement les transferts en nature en matière de santé, éducation et logement, l'Institut national français de la statistique et des études économiques (INSEE) met en évidence que ces transferts en nature contribuent pour plus de deux tiers à la réduction des inégalités en France.



*INSEE, Les transferts en nature atténuent les inégalités de revenus, novembre 2009*



### **Canada, 2009**

En comparant les avantages liés aux services publics fédéraux, provinciaux et municipaux et les avantages associés aux réductions d'impôts, le Canadian Centre for Policy Alternatives conclut que les trois quarts des Canadiens bénéficient de services publics qui valent plus de 50 % du revenu total gagné par leur ménage, tirant donc un revenu moyen de 15 000 \$ ( $\pm$  11 500 €) des services publics financés collectivement.



*Hugh Mackenzie et Richard Shillington, L'aubaine discrète du Canada. Les avantages tirés des services publics, avril 2009*



### **Grande-Bretagne, 2010**

En utilisant un nouveau modèle de distribution de la dépense publique à travers les ménages, le rapport commandé par la principale fédération des syndicats britanniques Trades Union Congress (TUC) conclut que tous les ménages britanniques, et plus particulièrement les enfants et les pensionnés, bénéficient des services publics, avec un gain moyen de 21 400 £ ( $\pm$  26 000 €) par an par ménage en 2007-2008.



*TUC, Where the money goes – How we benefit from public services, 2010, <http://www.tuc.org.uk/extras/wherethemoneygoes.pdf>*



### **Pays européens, 2010**

En calculant avec une définition extensive des revenus qui inclut les services publics de santé et d'éducation, un rapport d'Eurostat, le service statistique officiel de la Commission européenne, découvre que les mesures de pauvreté et d'inégalité sont réduites de manière significative dans plusieurs pays européens quand on inclut les transferts non monétaires dans les revenus étudiés.



### **Pays de l'OCDE, 2010**

En analysant l'évolution de la pauvreté et des revenus ces vingt dernières années, l'OCDE rapporte que les services publics en nature font baisser les inégalités d'un quart et que leur effet redistributif représente en moyenne les deux tiers de l'impact de la fiscalité et des prestations sociales.

### **Pays de l'OCDE, 2012**

En étudiant les inégalités croissantes de revenus, l'OCDE reconnaît que, dans l'ensemble de la zone OCDE, les services publics sociaux en nature ont réduit les inégalités de revenus d'un cinquième en moyenne, et leur part du PIB et leur impact redistributif sont restés constants tout au long des années 2000.



*OCDE, Toujours plus d'inégalité-Pourquoi les écarts de revenus se creusent, 2012*



### **Québec, 2012**

En établissant la valeur de services publics consommés par les ménages et les entreprises, l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) met en évidence que les transferts gouvernementaux représentent 14,3 % des revenus des ménages. Toutefois, ils représentent plus des deux tiers des revenus du premier quintile et plus du tiers des revenus du deuxième quintile.



*IREC, Les services publics : un véritable actif pour les ménages québécois - La valeur redistributive de l'offre et de la consommation des services publics, 2012*

# ÉTUDES de cas

## FAMILLE 1



Un couple et deux enfants (primaire et secondaire). Risque de santé faible. Pas de logement social, ni de recours au transport en commun. Revenu mensuel disponible : 3.500 euros.

### DESCRIPTION

Luc (35 ans) et Gaëlle (34 ans) ont deux enfants : Eloïse (10 ans) fréquente l'école communale du village et Luca (13 ans) suit les cours à l'athénée. Tous les matins, ils sont conduits à l'école par leur maman.

Cette famille occupe une maison dont elle est propriétaire.

Ils sont tous en bonne santé, leurs visites chez le médecin sont limitées à des maladies bénignes et à des visites de contrôles. Cela signifie, 3 visites chez le médecin généraliste par an pour les parents et 2,5 fois en ce qui concerne les enfants<sup>1</sup>.

En ce qui concerne la médecine spécialisée, chaque membre de la famille fait une visite préventive annuelle chez le dentiste. Cette visite est entièrement remboursée pour les enfants (-18 ans). Il y a également une visite chez le gynécologue pour la maman et Eloïse est suivie par un ophtalmologue (une visite par an).

Luc travaille à temps plein, et Gaëlle à mi-temps, les revenus mensuels nets **disponibles** de ce ménage sont de 3.500 euros.

Dépenses publiques/mois	Luc	Gaëlle	Eloïse	Luca	Total
Santé	6,22	9,06	6,12	6,25	27,65
Education <sup>2</sup>	-	-	309,00	611,00	920,00
<b>Total (en euros)</b>	<b>6,22</b>	<b>9,06</b>	<b>315,12</b>	<b>617,25</b>	<b>947,65</b>

Revenu disponible mensuel du ménage	3.500,00
+ Dépenses publiques	+ 947,65
<b>= Revenu disponible ajusté (en euros)</b>	<b>= 4.447,65</b>

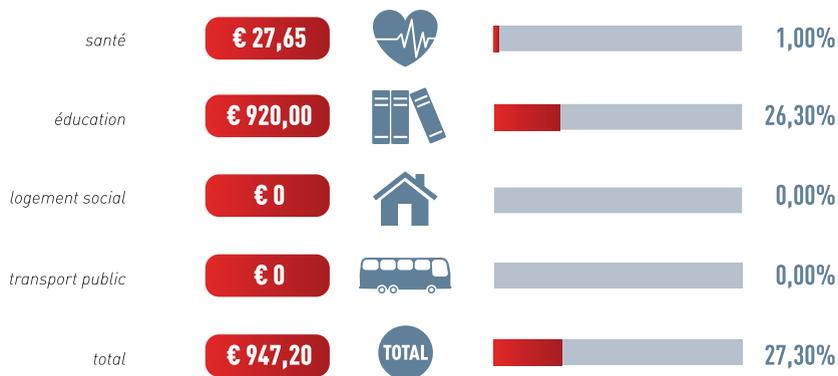
1. Ces données sont fournies par l'Institut Scientifique de Santé Publique qui, depuis 1997, réalise une enquête annuelle sur la santé de la population belge.

2. A partir des données fournies par le service statistiques de la Communauté française. Ce dernier estime la dépense publique moyenne pour un élève de l'enseignement primaire à 3.697 euros par an. Pour un élève du secondaire ce montant s'élève à 7.321 euros.

### CATÉGORIES

Montant des transferts publics et sociaux en nature

Augmentation du revenu disponible (3.500 euros) du ménage-type



## FAMILLE 2



Un couple et deux enfants universitaires. Risque de santé faible + diabète du père. Pas de logement social. Transport en commun pour les enfants. Revenu mensuel disponible : 5.000 euros.

### DESCRIPTION

Jacques et Anne travaillent tous les deux à temps plein. Leur revenu disponible mensuel est de 5.000 euros. Ils ont deux enfants, Lucy et Benjamin, qui étudient à l'Université de Liège et qui s'y rendent en transport en commun.

Ils sont propriétaires d'une maison dans la banlieue verviétoise.

Jacques souffre d'un diabète de type 1 ; ce qui l'oblige à avoir de fréquentes visites tant chez son médecin généraliste qu'auprès d'un spécialiste.

Le revenu du ménage ne leur donne pas droit à un remboursement préférentiel. Cependant, en tant que membre de l'Association belge du diabète, Jacques perçoit certaines interventions majorées.

Les autres membres de la famille sont en parfaite santé.

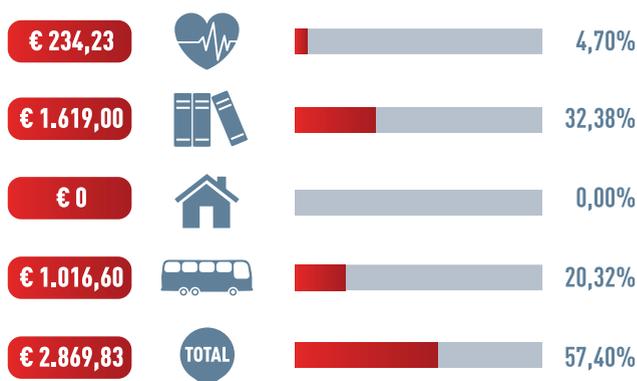
Dépenses publiques/mois	Jacques	Anne	Benjamin	Lucy	Total
Santé	212,59	9,06	6,35	6,23	234,23
Education	-	-	809,50	809,50	1.619,00
Logement	-	-	-	-	-
Transports	-	-	508,30	508,30	1.016,60
<b>Total (en euros)</b>	<b>212,59</b>	<b>9,06</b>	<b>1.324,03</b>	<b>1.324,03</b>	<b>2.869,83</b>

Revenu disponible mensuel du ménage	5.000,00
+ Dépenses publiques	+ 2.869,83
<b>= Revenu disponible ajusté (en euros)</b>	<b>= 7.869,83</b>

### CATÉGORIES

Montant des transferts publics et sociaux en nature

Augmentation du revenu disponible (5.000 euros) du ménage-type



### FAMILLE 2

#### Pour estimer les dépenses publiques liées au transport en commun

Prenons l'exemple de Lucy qui utilise 384 fois le bus et le train par an. Le coût moyen pour les pouvoirs publics d'un usager du bus est de 1,60 euro, celle d'un utilisateur du train est de 11 euros. Cela signifie, pour Lucy, une dépense publique annuelle de 4 838,40 euros <sup>(1)</sup>.

À cela il faut ajouter que les enfants du ménage ont également un abonnement.

Reprenons l'exemple de Lucy qui prend 384 fois par an le train et le bus. Le prix moyen d'un trajet en bus est de 1,60 euro. De même, on suppose que le trajet en train dure environ ½ heure, le coût moyen d'un tel trajet est de 5,50 euros.

Cela signifie que Lucy devrait payer par an 2 726,40 euros <sup>(2)</sup>. Or, son abonnement lui permet de ne payer que 365 euros, le reste (2 361,40 euros) étant pris en charge au travers des dépenses publiques.

Au total, les dépenses publiques de transport s'élèvent, pour Lucy, à 7 199,80 <sup>(3)</sup> euros par an.

(1) (1,60 euro + 11 euros) x 384 trajets

(2) Elle devrait en effet payer 614,40 euros pour le bus (1,60 euro x 384 trajets) et 2 112 euros pour le train (5,50 euros x 384)

(3) 4 838,40 + 2 361,40

## FAMILLE 3



Couple de seniors habitant un logement social. Pas d'utilisation du transport public. Risque de santé élevé. Revenu mensuel disponible : 1.050 euros.

### DESCRIPTION

William et Lucienne ont, tous les deux, plus de 75 ans. Ils louent un appartement à Gouvy. Celui-ci appartient à une société de logements sociaux ; ce qui leur permet de s'acquitter d'un loyer réduit.

William a des problèmes cardiaques, il suit un traitement adapté et se rend 3 fois par an chez le cardiologue.

Suite à des maux de dos, Lucienne a dû effectuer une série de 24 visites chez le kinésithérapeute.

Ils ont tous les deux un dossier médical global.

Le revenu disponible mensuel de ce ménage est de 1.050 euros. Ils bénéficient donc du statut BIM.

Dépenses publiques/mois	William	Lucienne	Total
Santé	68,05	67,49	135,54
Education	-	-	-
Logement	377,00	0	377,00
Transports	-	-	-
<b>Total (en euros)</b>	<b>445,05</b>	<b>67,49</b>	<b>512,54</b>

Revenu disponible mensuel du ménage	2.100,00
+ Dépenses publiques	+ 512,54
<b>= Revenu disponible ajusté (en euros)</b>	<b>= 2.612,54</b>

### FAMILLE 3

#### **Estimation des dépenses publiques liées au logement social**

*Selon la Société wallonne du logement, le loyer moyen payé par les locataires d'un logement social est de 223 euros par mois.*

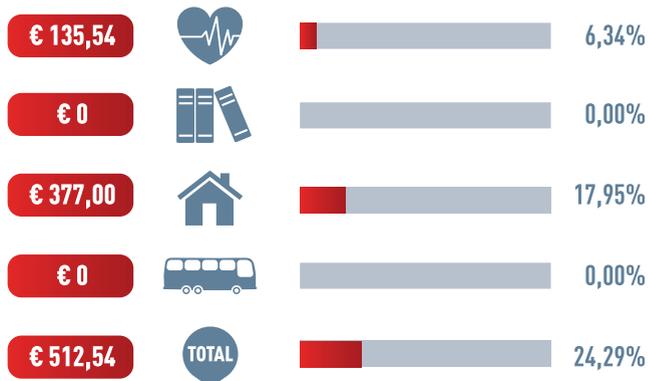
*En Région wallonne, le loyer moyen sur le parc privé est de 600 euros.*

*La subvention publique implicite liée au logement social est donc de 377 euros (600 – 223).*

### CATÉGORIES

Montant des transferts publics et sociaux en nature

Augmentation du revenu disponible (2.100 euros) du ménage-type



## FAMILLE 4



Famille monoparentale avec deux enfants (maternel et primaire).  
Risque de santé faible.  
Occupation d'un logement social.  
Recours faible au transport public. Revenu mensuel disponible : 1.500 euros.

### DESCRIPTION

Evelyne vient d'avoir 31 ans. Son compagnon l'a quittée et elle élève seule leurs deux enfants, Lucie (3 ans) et Nathan (7 ans) à Charleroi. Elle y habite un logement social depuis la naissance de Lucie car ses moyens financiers ne dépassent pas 1.500 euros par mois bien qu'elle travaille à temps plein.

Lucie et Nathan sont en bonne santé. Toutefois, l'école a décelé chez Nathan une légère dyslexie pour laquelle il se rend une fois par semaine chez la logopède.

Heureusement, Evelyne bénéficie du statut OMNIO qui lui permet un remboursement accru de la part de sa mutuelle.

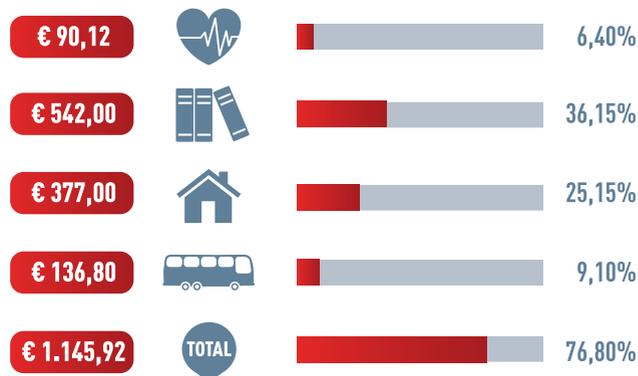
Dépenses publiques/mois	Evelyne	Nathan	Lucie	Total
Santé	7,16	81,17	1,79	90,12
Education	-	309,00	233,00	542,00
Logement	377,00	-	-	377,00
Transports	70,80	66,00	-	136,80
<b>Total (en euros)</b>	<b>454,96</b>	<b>456,17</b>	<b>234,79</b>	<b>1.145,92</b>

Revenu disponible mensuel du ménage	1.500,00
+ Dépenses publiques	+ 1.145,92
<b>= Revenu disponible ajusté (en euros)</b>	<b>= 2.645,92</b>

### CATÉGORIES

Montant des transferts publics et sociaux en nature

Augmentation du revenu disponible (1.500 euros) du ménage-type



### FAMILLE 4

#### Évaluation des transferts en nature de santé

En ce qui concerne la consommation de médecine générale, l'enquête de santé par interview, principale source de données utilisée ici, nous apprend que les adultes âgés de 25 à 34 ans et disposant de revenus modestes consultent en moyenne quatre fois par an leur médecin généraliste.

Concernant les enfants du ménage-type 4, ceux-ci se rendraient en moyenne deux fois par an chez le médecin généraliste. Nous supposons donc qu'un des enfants consulte une seule fois par an le médecin généraliste alors que le second enfant s'y rend trois fois par an. Le plus âgé des deux enfants (7 ans) consulte par ailleurs une fois par an le dentiste dans le cadre d'une visite préventive. Il nécessite en outre des visites hebdomadaires chez la logopède afin d'améliorer son élocution. On dénombre 48 visites sur l'année. La situation particulièrement précaire du ménage-type 4 lui permet de bénéficier de remboursements préférentiels. Les tarifs médicaux qui lui sont applicables sont donc les suivants :

#### Visite chez le médecin généraliste

Coût total 22,98 euros  
Ticket modérateur 1,50 euro  
Remboursement 21,48 euros

#### Visite chez le dentiste

Coût total 21,63 euros  
Ticket modérateur 0,00 euro  
Remboursement 21,63 euros

#### Visite chez la logopède

Coût total 20,55 euros  
Ticket modérateur 2,05 euros  
Remboursement 18,50 euros

## FAMILLE 5



Senior vivant seul. Risque de santé moyen. Pas d'occupation d'un logement social. Recours fréquent au transport public. Revenu mensuel disponible : 1.800 euros.

### DESCRIPTION

Charles a adoré son métier de cheminot. Aujourd'hui, il est à la pension mais toujours bien portant malgré ses 67 ans. Depuis le décès de son épouse, il vit seul dans leur maison qu'ils ont acquise sur les hauteurs de Dinant. Charles ne s'ennuie pas ; sa pension de 1.800 euros lui permet des activités régulières. Plusieurs fois par semaine, il se rend en bus dans les musées et les expositions organisées dans sa commune.

Charles est bien portant mais il sait qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Aussi, au moins une fois par an, fait-il un check-up auprès d'un cardiologue et d'un gastro-entérologue.

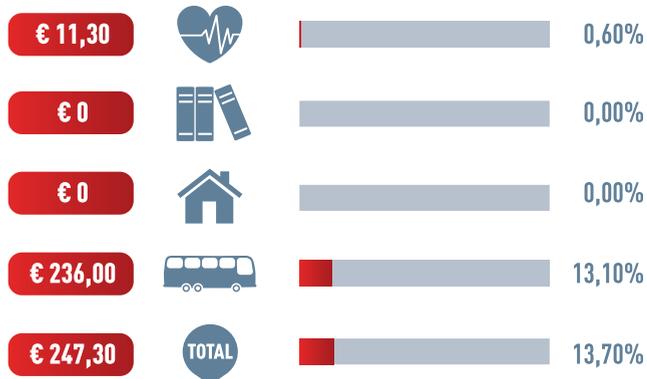
Dépenses publiques/mois	Charles
Santé	11,30
Education	-
Logement	-
Transports	236,00
<b>Total (en euros)</b>	<b>247,30</b>

Revenu disponible mensuel du ménage	1.800,00
+ Dépenses publiques	+ 247,30
<b>= Revenu disponible ajusté (en euros)</b>	<b>= 2.047,30</b>

### CATÉGORIES

Montant des transferts publics et sociaux en nature

Augmentation du revenu disponible (1.800 euros) du ménage-type



## FAMILLE 6



Couple de chômeurs avec trois enfants (primaire, secondaire et universitaire). Risque de santé faible sauf la mère (élevé).  
Revenu mensuel disponible : 1.900 euros.

### DESCRIPTION

Etienne (42 ans) et Camille (42 ans) travaillaient tous les deux dans la même entreprise textile à Tournai. Mais, malgré les promesses faites aux ouvriers qualifiés, l'usine a délocalisé sa production en Chine. Etienne et Camille se sont tous les deux retrouvés au chômage et leurs maigres revenus conjoints de 1.900 euros ne leur permettent que de louer un logement social.

Etienne et Camille sont fiers d'avoir pu envoyer leur aîné Michael, 20 ans, à l'université. Heureusement, il étudie bien et continue à percevoir une bourse d'étude. Quant à Kevin (15 ans), il préfère apprendre un métier d'ouvrier qualifié en suivant l'enseignement secondaire technique. La cadette, Kimberley, qui vient d'avoir 9 ans, rentre en quatrième primaire.

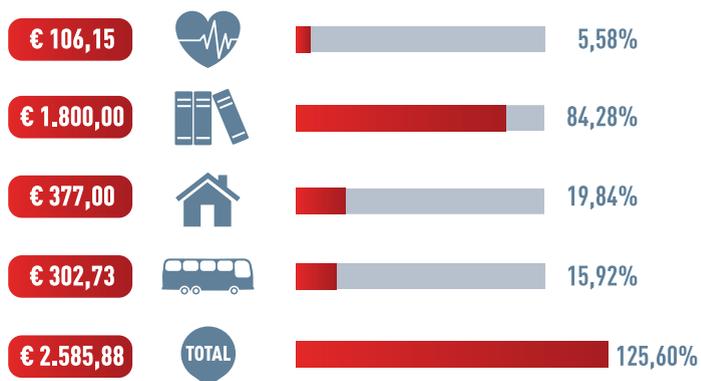
La perte de leur emploi et l'incertitude quant à l'avenir ont profondément marqué Etienne et Camille. Toutefois, Camille s'est sentie brisée et, sur les conseils de son psychiatre, elle suit un traitement antidépresseur.

Dépenses publiques/mois	Etienne	Camille	Michaël	Kevin	Kimberley	Total
Santé	8,95	84,67	5,37	3,58	3,58	106,15
Education	-	-	880,00	611,00	309,00	1.800,00
Logement	377,00	-	-	-	-	377,00
Transports	-	-	93,23	108,17	101,33	302,73
<b>Total (en euros)</b>	<b>385,95</b>	<b>84,67</b>	<b>978,60</b>	<b>722,75</b>	<b>413,91</b>	<b>2.585,88</b>

Revenu disponible mensuel du ménage	1.900,00
+ Dépenses publiques	+ 2.585,88
<b>= Revenu disponible ajusté (en euros)</b>	<b>= 4.485,88</b>

### CATÉGORIES

Montant des transferts publics et sociaux en nature



### FAMILLE 6

#### Évaluation des transferts en nature d'enseignement

Nous supposons le ménage-type 6 composé de trois enfants, chacun dans un niveau d'enseignement différent du réseau officiel, à savoir un enfant dans l'enseignement primaire, secondaire et universitaire.

Nous imputons au revenu disponible du ménage-type le montant du coût annuel d'un étudiant pour la Communauté française ramené à une base mensuelle. Le Service statistique de la Communauté française estime que la dépense publique moyenne générée par un étudiant de l'enseignement primaire est de 3 697 euros par an, soit 309 euros par mois. Le coût annuel moyen d'un étudiant de l'enseignement secondaire est logiquement plus important et s'élève à 7 321 euros. La dépense publique mensuelle générée par un étudiant de l'enseignement secondaire est donc de 611 euros. Enfin, la dépense publique engendrée par un étudiant de l'enseignement universitaire est encore plus importante et s'élève à 9 714 euros par an, soit 809,50 euros par mois.

## FAMILLE 7



Jeune individu. Risque de santé faible. Pas de logement social. Recours au transport public fréquent. Revenu mensuel disponible : 1.730 euros.

### DESCRIPTION

Adriano est célibataire et habite à Boussu, près de Mons. C'est un sportif complet. Pour ses 25 ans, il a reçu de son meilleur ami, un camarade de rhéto, une nouvelle combinaison pour pratiquer son sport favori, la planche à voile.

Jusqu'ici, il n'a dégoté que des jobs à durée déterminée mais il ne désespère pas en trouver un à temps plein. En attendant, son salaire de 1.730 euros lui permet de louer un chouette petit flat en plein centre-ville.

Pour pratiquer son sport favori, Adriano aime se rendre aux Lacs de l'Eau d'Heure. Un abonnement combiné train-bus lui facilite considérablement ce déplacement.

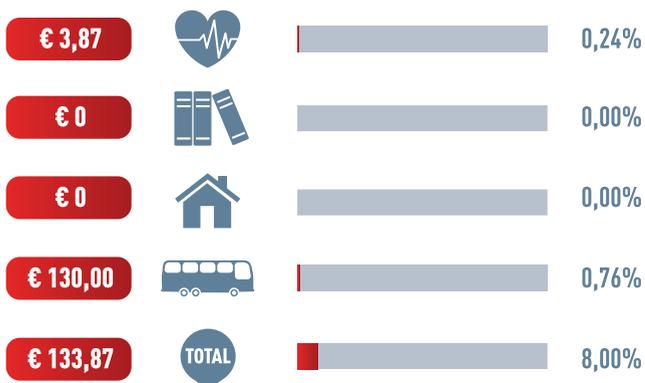
Dépenses publiques/mois	Adriano
Santé	3,87
Education	-
Logement	-
Transports	130,00
<b>Total (en euros)</b>	<b>133,87</b>

Revenu disponible mensuel du ménage	1.730,00
+ Dépenses publiques	+ 133,87
<b>= Revenu disponible ajusté (en euros)</b>	<b>= 1.863,87</b>

### CATÉGORIES

Montant des transferts publics et sociaux en nature

Augmentation du revenu disponible (1.730 euros) du ménage-type



**PENSER  
ALTERNATIF  
AGIR  
COLLECTIF**



[www.cgsp-wallonne.be](http://www.cgsp-wallonne.be)